

## FORMATIONS 1ERS SECOURS

La formation aux premiers secours est obligatoire. La sensibilisation à la prévention des risques et l'enseignement des règles générales de sécurité répondent à des exigences de santé publique.

La **sensibilisation aux « Gestes qui sauvent »** dont l'objectif est de permettre au plus grand nombre de citoyens de devenir le premier maillon de la chaîne des secours par l'apprentissage des gestes essentiels du secours d'urgence.

Pour autant, cette formation n'intègre pas la dimension professionnelle et la connaissance des risques effectivement présents dans l'entreprise. C'est pourquoi, la Branche AT-MP recommande la formation au sauvetage –secourisme du travail (SST), formation susceptible de s'inscrire en cohérence réelle avec la démarche de prévention des risques et d'organisation des secours déployée par l'employeur dans son établissement.

Une autre formation existe, spécifique aux personnels des établissements de santé, c'est la FGSU (la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence). Elle concerne tous les personnels de ces établissements, y compris les non soignants, et permet d'acquérir des compétences par la voie de la formation professionnelle. Elle permet aux personnels des établissements de santé d'avoir une culture des premiers secours au moins équivalente au grand public pour assurer une prise en charge satisfaisante des urgences dans tous les établissements de santé.

La mise en œuvre de formations aux premiers secours, quel que soit le dispositif choisi, est décidée à partir des risques propres évalués dans l'entreprise. Elle doit tenir compte également de la taille de l'établissement, des différents acteurs présents (infirmières du travail, service de santé au travail autonome...) et de sa situation géographique. Il appartient à l'employeur d'évaluer la nécessité de désigner, pour intervenir en cas d'urgence, des salariés ayant reçu la formation adéquate pour dispenser les premiers secours.

### **REGLEMENTATION : Article R4224-15 du Code du Travail**

Le Code du travail prévoit, a minima, la présence d'un secouriste dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et dans certains chantiers du BTP, sans imposer spécifiquement la nature de la formation qu'ils doivent recevoir.

Si les différentes formations et compétences de secouriste sont reconnues, au sens du Code du travail, pour porter secours en cas d'accident au sein de l'entreprise, il apparaît que la formation de SST est spécialement axée sur le monde du travail. En effet, celle-ci a pour double objectif de maîtriser la conduite à tenir en cas d'accident et les gestes de premier secours et de participer, en même temps, à la mise en œuvre d'actions de prévention.

La formation de SST a pour vocation de s'insérer dans la démarche plus globale de prévention des risques professionnels qui doit être mise en œuvre en entreprise. Le salarié formé SST, est considéré comme un acteur de prévention dans son entreprise, au-delà de son rôle de secouriste.

Il n'existe pas de ratio réglementaire et le code du travail n'exige qu'au minimum un salarié formé dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ou sur certains chantiers du BTP (employant au moins 20 travailleurs durant 15 jours et où sont réalisés des travaux dangereux), nonobstant le nombre de salariés présents dans ces ateliers ou sur ces chantiers.

Ainsi, le nombre de secouristes à former est à évaluer, au cas par cas, dans chaque entreprise à partir de son effectif, des risques propres de l'établissement et de sa situation.

### **En pratique...**

- ⇒ En dehors des personnels soignants soumis à la formation spécifique aux gestes et soins d'urgence (AFGSU), il est possible de former tous les agents avec une sensibilisation aux gestes qui sauvent et désigner uniquement certaines personnes pour une formation SST.

*En général, il est appréciable d'avoir un à deux SST par secteur et/ou équipe de travail (en fonction des effectifs et/ou des roulements des équipes) afin d'avoir continuellement une personne formée à disposition en cas de problème.*

## CARACTERISTIQUES DE LA SENSIBILISATION « GESTES QUI SAUVENT »

D'une durée de 2 heures, la sensibilisation aux "gestes qui sauvent" permet d'acquérir les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours.

- La protection et l'alerte
- Les hémorragies
- Les positions d'attente
- La perte de connaissance
- L'arrêt cardiaque

## CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION « SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL »

D'une durée de 14h, la formation SST permet d'intervenir face à une situation d'accident du travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention ainsi que de mettre en application ses compétences de Sauveteur secouriste du travail (SST) au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

### RECYCLAGE OBLIGATOIRE TOUS LES 2 ANS

#### Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (ou les) victime(s)
- Alerter ou faire alerter
- Secourir la (ou les) victime(s) de manière appropriée

#### Les compétences SST au service de la prévention des risques professionnels

- Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer des situations dangereuses les personnes désignées au sein de l'entreprise

## CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION « FGSU »

### **Attestation de FGSU de NIVEAU 1 (AFGSU1)**

D'une durée de 14h, la FGSU est spécifiquement destinée aux personnes travaillant dans les établissements de santé au sens large : hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, centre de rééducation, cabinet médical, maison de santé... L'objectif à terme est que tous les personnels, y compris non soignants, soient titulaires du niveau 1.

Cela concerne les personnels administratifs (secrétaires...), des services généraux (cuisiniers, magasiniers, agents d'entretien...), techniques (jardinier, électricien, plombier...), éducatif, médico-technique, etc. Ils seront incités à acquérir ces compétences par la voie de la formation professionnelle continue.

#### Urgences vitales

- Protection, alerte, LVA et PLS, RCP de base + DAE, obstruction des VA, hémorragie y compris la pose d'un garrot

#### Urgences potentielles

- Malaise, traumatismes, plaies, brûlures, hygiène, bilan

#### Urgences collectives et SSE

- ORSAN, ORSEC, plan SSE, accueil d'un afflux de blessés, damage control, risques NRBC-E, alerte de populations, prise en charge médico-psychologique

### **Attestation de FGSU de NIVEAU 2 (AFGSU2)**

D'une durée de 21h, la FGSU s'adresse aux personnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la 4<sup>ème</sup> partie du Code de la Santé Publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé ainsi qu'aux personnes titulaires du diplôme d'état d'aide médico-psychologique.

Cela concerne les médecins, chirurgiens-dentistes, sage-femmes, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, infirmiers et infirmières, masseurs kinésithérapeutes et pédicures podologues, ergothérapeutes et psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes, manipulateurs d'électro radiologie médicale, audioprothésistes, opticiens lunetiers, prothésistes et orthésistes, diététiciens, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers, assistants dentaires...

#### Urgences vitales

- Protection ; alerte ; LVA PLS ; obstruction aiguë des voies aériennes ; hémorragie ; RCP avec matériel ; bilan ; hygiène de base ; oxygénothérapie ; appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ; maintenance et matériovigilance des matériels d'urgence

#### Urgences potentielles

- Malaise, traumatisme, plaie, brûlure, hygiène ; immobilisation ; relevage et brancardage ; bilan ; accouchement inopiné

#### Urgences collectives et SSE

- ORSAN, ORSEC, plan SSE, accueil d'un afflux de blessés, damage control, risques NRBC-E, alerte de populations, prise en charge médico-psychologique